



L'Ordre National Infirmier épinglé par la Cour des comptes

- ➔ La Cour des comptes, dans un référé adressé au ministre des Solidarités et de la Santé le 22 janvier 2021, fait le constat que seul.e.s moins de 52% des 722 000 infirmier.e.s sont inscrit.e.s à l'Ordre National des Infirmier.e.s (ONI).
- ➔ Sur les 52 % inscrit.e.s, 96% d'infirmier.e.s libéraux ont été contraint.e.s d'adhérer, faute de se voir rembourser leurs actes par l'assurance maladie. Contrainte étendue par des employeurs peu scrupuleux aux jeunes diplômé.e.s sommé.e.s de s'inscrire à l'Ordre Infirmier pour exercer.
- ➔ Le refus majoritaire des infirmier.e.s de s'inscrire à cet organisme de droit privé préfigurait des coupes budgétaires de fonctionnaires dédiés à l'enregistrement du diplôme professionnel

LA CGT SE FÉLICITE QUE SES CAMPAGNES CONTRE LES ORDRES PROFESSIONNELS AIENT PORTÉ LEURS FRUITS, NOTAMMENT CONTRE L'ORDRE DES INFIRMIER.E.S.



La CGT n'a jamais caché son opposition aux Ordres professionnels.

Malgré l'obligation depuis juillet 2018 de transmettre chaque trimestre l'ensemble des coordonnées des infirmier.e.s exerçant dans leur établissement, certains employeurs et non des moindres, adressent des données illisibles.

La Cour des comptes dénonce une confusion entre plainte et signalement (en 2018, 698 plaintes dont 283 ont été transmises aux chambres disciplinaires pour 722 000 infirmier.e.s, sic). Cela démontre que l'existence d'un Ordre professionnel a vocation d'une chambre disciplinaire, alors que pour sa création, un des arguments fallacieux, au regard du chiffre de 283 plaintes pour 722 000 IDE, était d'empêcher un.e infirmier.e sanctionné.e de poursuivre son activité professionnelle.

Ce dont se félicite la CGT est que la profession ne se reconnaît toujours pas dans l'ONI et ne courbe pas l'échine face à un organisme privé qui, 16 ans après sa création, fédère les IDE, pour la plupart sous la contrainte, les héros du quotidien.

Peu communicant durant la crise sanitaire, l'ONI a laissé les professionnel.le.s être mis.e.s en danger par un manque criant d'équipements, de protections individuelles, de tests, allant maintenant jusqu'à s'allier aux 6 autres Ordres professionnels pour faire pression pour qu'elles/ils se vaccinent contre le Covid-19.

LA CGT RECONNAÎT L'ENGAGEMENT DE CHAQUE PROFESSIONNELLE À ASSURER LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC. ELLE CONTINUE À REVENDIQUER :

- ➔ Une reconnaissance salariale en corrélation avec le niveau de qualification et de l'engagement de la responsabilité.
- ➔ Des effectifs suffisants pour la prise en soins de la population.



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :